

Liste des délibérations examinées par l'organe délibérante
en séance extraordinaire du 15 Avril 2025

Délibération n°202504P examinée le 15/04/2025 :

**Affectation d'une annexe de la maison commune pour la célébration du mariage de
GRANGE Clémence et BERTHILLIER Cédric le 24 mai 2025**

Délibération portant transfert temporaire du lieu de célébration des mariages

Monsieur le maire expose que les travaux de réhabilitation de la mairie prévus à partir du 01 octobre 2024, la salle des mariages sera indisponible pendant environ 10 mois. L'organisation des mariages pourra se tenir dans le lieu suivant : salle de fête attenante à la salle polyvalente située au 765 route de St Rémy 01310 St Rémy.

Cependant cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle des mariages. Le procureur de la République, également sollicité en ce sens, a donné son accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

DÉCIDE d'affecter temporairement la salle des fêtes située au 765 route de St Rémy 01310 St Rémy en salle des mariages.

AUTORISE Monsieur le maire à déplacer les registres dans la salle des fêtes pour y célébrer le mariage de Madame GRANGE Clémence et Monsieur BERTHILLIER Cédric le 24 mai 2025, suite à l'accord du procureur de la République.

AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

Approuvée

Délibération n°202504Q examinée le 15/04/2025 :

**Affectation d'une annexe de la maison commune pour la célébration du mariage de
GIRARD Marie Françoise et HERTEZL Jean-Michel LE 07 juin 2025**

Délibération portant transfert temporaire du lieu de célébration des mariages

Monsieur le maire expose que les travaux de réhabilitation de la mairie prévus à partir du 01 octobre 2024, la salle des mariages sera indisponible pendant environ 10 mois. L'organisation des mariages pourra se tenir dans le lieu suivant : salle de fête attenante à la salle polyvalente située au 765 route de St Rémy 01310 St Rémy.

Cependant cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle des mariages. Le procureur de la République, également sollicité en ce sens, a donné son accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

DÉCIDE d'affecter temporairement la salle des fêtes située au 765 route de St Rémy 01310 St Rémy en salle des mariages.

AUTORISE Monsieur le maire à déplacer les registres dans la salle des fêtes pour y célébrer le mariage de Madame GIRARD Marie Françoise et Monsieur HERTEZL Jean-Michel le 07 juin 2025, suite à l'accord du procureur de la République.

AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

Approuvée